

ALGERIE TELECOM SPA  
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE

REF : DOT/SDT/DRA/48/2024

Relizane : 10/12/2024

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE  
RELIZANE

A Monsieur MOKHFI BOUABDELLAH  
Rue Drider Mohamed Ammi Moussa Relizane

**Objet :** 1<sup>ER</sup> Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°017/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisations réseau distribution FTTX, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°196 du 23/10/2024 relatif aux travaux MSANs (BZ3N+CC1N+IMON+ISDN) il a été constaté :

- Que vous n'avez pas respecter les normes des cahiers des charges.
- Vous n'avez pas évacuer les déblais
- Vous avez ignoré les mesures de signalisation sécuritaires.

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur  
Directeur Opérationnel Des  
Télécommunications De Relizane  
